

Adresse de la Société populaire de Maringues, qui félicite la
Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société populaire de Maringues, qui félicite la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794).

In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 96-97;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13561_t1_0096_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

fer. Les administrateurs de ce district disent en même temps que les offrandes patriotiques qu'ils ont reçues des citoyens, montent à 3,759 chemises, 160 draps, 80 paires de bas, 59 paires de souliers, et qu'ils ont reçu en assignats 2,354 livr. et 99 livr. 5 s. en numéraire, et enfin qu'ils ont fait passer à Granville 15,667 livres de plomb et 9,667 livres de fer.

Et enfin les habitans de la commune de Clermont, district de Valence, département de Lot-et-Garonne, intruisent la Convention qu'ils ont déposé au district, pour être offerts à la patrie, 210 chemises, 126 paires de bas, 54 draps, 28 paires de souliers, et 10 mouchoirs ou serviettes.

La Convention nationale décrète la mention honorable de toutes ces offrandes et l'insertion au bulletin. (1).

a

La Société populaire de Montaigu, département de Lot-et-Garonne, annonce que les citoyens de ce canton ont envoyé au district toute l'argenterie des églises; qu'ils y ont fait passer grand nombre de chemises, bas, mouchoirs, cols et linge à charpie. Ils offrent en outre une somme de 947 livr., 8 s. en numéraire, et 13 onces et demie d'argenterie qu'ils vont envoyer au district. (2).

b

[Les canonniers de la sectⁿ des Droits de l'Homme; Coulommiers, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

C'est au milieu des orages que vous avez jeté les fondemens de la République, et c'est au milieu des orages que nous voyons s'élever l'édifice que votre sagesse a si bien commencé, des traîtres avaient voulu détruire votre ouvrage, ils avaient voulu remettre le peuple dans l'esclavage; ils voulaient nous donner des maîtres pour nous opprimer mais votre active surveillance, l'intérêt que vous prenez pour le bonheur du peuple, vous a fait découvrir l'infâme complot qui était tramé par des scélérats couverts du masque du patriotisme et voulaient anéantir la République et nous faire perdre le fruit de vos travaux; mais grâce vous soient rendues, vous avez coupé le fil de la conspiration; les traîtres ont été arrêtés et leurs têtes coupables sont tombées sous le glaive de la loi. Continuez à mériter notre confiance, nous sommes debout pour écraser les orgueilleux qui voudraient s'élever au-dessus de la sainte Montagne; nos corps vous serviront de remparts et les armes qui nous ont été confiées seront les instruments d'où partira la foudre qui réduira en poussière quiconque oserait attenter à la représentation nationale. N'abandonnez pas le vaisseau de l'état qui vous a été confié; restez fermes au milieu de la tempête, vingt millions d'hommes libres sont là pour renverser d'un seul coup tous les tyrans coalisés contre notre

(1) P.V., XXXVIII, 181.

(2) Bⁱⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t).

(3) C 304, pl. 1135, p. 9. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t) et 19 prair. (suppl^t); J. Fr., n^o 613; J. Sablier, n^o 1348; Mon., XX, 601.

liberté, fruit de vos travaux. Tels sont, Législateurs, les sentiments des canonniers de la section des droits de l'homme; et ont déposé sur l'autel de la patrie la somme de 128 liv. 10 s. pour les frais de la guerre ».

PICARD, SONNOIS, GUION, CAMUS, LACOUTURE, SIRODE, EUDE, DEVEAUX, NICKÈRE, JOLLIVET, HUGUET, BASIN, LION, CHAFARON, BRABANT, CARNEVILLIERS, FRANCEY, DELAVAU, FONTAINE, PAQUET, DONOY, FONTAINE le jeune, LA-MOUREUX, SEGUIN.

c

[La Sté popul. de Maringues à la Conv.; s.d.] (1).

« Fidèles mandataires d'un peuple libre,

Aujourd'hui que la vertu est vraiment à l'ordre du jour, que l'amour de la patrie est le seul sentiment qui anime tous les français, vous ne serez pas étonnés du dévouement généreux de toutes les communes de la République.

Cependant, vertueux montagnards, nous avons cru que vous apprendriez avec intérêt les actions vertueuses des républicains; nous vous les transmettons.

Trois jeunes citoyens de cette commune, non compris dans la 1^{re} réquisition, nés de parents que la fortune n'a point disgraciés, animés du désir de se rendre utiles à leur patrie et de combattre les ennemis de la liberté, se sont arrachés à la tendresse de leurs familles, pour voler aux combats. Cet exemple a sans doute déjà trouvé nombre d'imitateurs dans la République, mais nous avons pensé que la publicité de pareilles actions devait raviver le courage des hommes froids et apprendre à nos ennemis que tous les français, quel que soit leur âge, sont soldats pour les combattre et assurer le triomphe de la liberté.

Voici les noms de ces trois citoyens: Gilbert Bourdillon, âgé de 17 ans avait déjà marché contre les rebelles de Lyon; Pierre Grimardias, 4^e, âgé de 17 ans, et Soalhat, 2^e, âgé de 17 ans.

D'un autre côté, le représentant montagnard, Soubrany, nous a fait connaître le besoin des hôpitaux de l'armée des Pyrénées orientales. Nous avons dit à nos concitoyens quels étaient les besoins de nos frères d'armes, et quoi qu'il y ait très peu de temps que nous ayons déposé différents dons, en linge surtout sur l'autel de la patrie, l'offrande n'en a pas été moins abondante, chacun s'est fait un devoir de venir au secours de ses frères, et une petite commune de la République qui s'est toujours montrée grande en patriotisme peut rivaliser par son amour pour la patrie par les dons qu'elle a fait avec toutes les autres communes de la République. Notre exemple a encouragé les communes qui composent notre canton, chacune s'est empressée de déposer aussi son offrande sur l'autel de la patrie.

Tel est, sur un peuple libre, le pouvoir d'un gouvernement fondé sur des bases indestructibles, les vertus; telle est la force de l'opinion publique lorsque des Législateurs vertueux savent le diriger; que nul sacrifice ne compte

(1) C 304, pl. 1135, p. 10, 11; Mon., XX, 601; Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl^t) et 25 prair. (1^{er} suppl^t).

quand il s'agit d'assurer le triomphe de la liberté et le bonheur public.

Nous vous faisons passer l'état des différents dons faits à diverses époques par les sans-culottes de notre commune.

Respect, honneur et reconnaissance éternelle à la Montagne ».

VAUZELLES, NESTIER, VERGNE, TACHARD.

[Etat des dons adressés au repr. Soubrany]

	DRAPS	CHEMISES	Paires de bas	Paires de souliers
Maringues	193	239	48	1
Luzetat ...	44	68	»	»
Crevant ..	17	53	»	»
Vauzelles .	3	31	»	»
	<u>257</u>	<u>291</u>		

VERGNE, GRIMARDIN, GRIMARDIN MARGOT.

d

[La comm. d'Honfleur à la Conv.; 29 flor. II.] (1).

« Législateurs,

Depuis notre installation du 3 ventôse dernier, nous nous sommes occupés dans notre carrière administrative non seulement à rétablir l'ordre dans notre commune, mais encore à applaudir à vos décrets à les faire exécuter ponctuellement et à faire disparaître tous les signes du fanatisme : en conséquence, nous avons commencé par faire porter au district de Pont-Chaslier, le restant des argenteries provenant des différentes paroisses et communautés de notre commune, dont l'état s'est trouvé monté à 116 marcs 20 livr. 79 s. qui joints à 314 marcs, 6 on. 4 d. précédemment envoyés à ce même district, forment un total de 430 marcs, 9 onces, 3 gros, qu'il a dû faire parvenir à la Convention nationale, ainsi que les dons patriotiques de cette même commune, qui sans être riche, se sont élevés à une somme de plus de 64 000 livr. en argent, et en divers objets d'habillement pour nos volontaires nationaux.

Nous avons de même envoyé au dépôt de Lisieux les cloches de ces mêmes paroisses et communautés montant à 17 444 livr. et métal, et dans ce moment, nous travaillons à répertorier les ornements et cuivreries de ces dites paroisses que, par aperçu, nous pouvons évaluer à plus de 30 000 livr. que nous ferons aussi passer au district de Pont-Chaslier, suivant l'arrêté des citoyens Bouret et Fremanger, représentants du peuple envoyés par la Convention nationale dans les départements de la Manche et du Calvados, en date du 30 ventôse dernier.

Vous pouvez toujours compter, Législateurs, sur notre zèle et notre activité à remplir avec toute l'exactitude en bons républicains, les fonctions qui nous sont confiées, et en vrais

(1) C 304, pl. 1135, p. 12; B⁴ⁿ, 19 prair. (suppl^t).

montagnards, à applaudir à la destruction de tous les ennemis de notre liberté. S. et F. ».

CUVELIER, LÉON, F. HÉROULT, DELOMOSNY, RENOUTIER, GALLOIS.

e

La Société populaire de Pleurtuit (Il-et-Vilaine) félicite la Convention nationale sur la punition des conspirateurs, sur le décret du 18 floréal, par lequel le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, lui témoigne son indignation sur le nouvel attentat commis envers Collot d'Herbois et Robespierre, et l'invite à rester à son poste (1).

f

[La Mun. de Havre-Marat à la Conv.; 17 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nous nous empressons de vous faire part de l'offrande patriotique faite par le 2^e bataillon du 14^e régiment d'Infanterie d'une somme de 775 liv., 15 s. provenant d'une journée de paye des officiers, sous-officiers et soldats, pour contribuer à la construction d'une frégate.

Nous sommes persuadés que la Convention nationale applaudira à cet acte de dévouement et de générosité des braves défenseurs de la patrie. Sans doute les tyrans palissent en apprenant la conduite des républicains français. S. et F. »

NIVELET, BAYLE.

g

[La Sté popul. de Paulhaguet à la Conv.; s.d.] (3).

« Lorsque par la plus infâme trahison, le scélérat Dumouriez tenta de donner des fers à la France, tous nos concitoyens par un mouvement spontané se portèrent à la maison commune, et là, abjurant toute haine particulière, ils jurèrent de se porter partout où le péril serait le plus imminent, fidèles à leur serment, la Lozère se soulève-t-elle ? De suite notre canton courut exterminer l'exécrable Charrier et ses suppôts.

A peine Lyon osa lever une tête altière et rebelle, que notre commune se leva en masse pour en accélérer la réduction.

Lorsque le fédéralisme menaçait la liberté et que les autorités constituées du Puy, chef-lieu de notre département, faisaient des adresses infâmes à la Convention, aux départements de la République et compromettaient une commune qui a droit à l'estime nationale, nous vous fîmes entendre la voix de liberté; et en improuvant l'adresse liberticide de nos administrateurs,

(1) B⁴ⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t); B⁴ⁿ, 19 prair. (suppl^t).

(2) C 304, pl. 1135, p. 13; B⁴ⁿ, 14 prair.; Mon., XX, 601; J. Sablier, n° 1348.

(3) C 304, pl. 1135, p. 14; B⁴ⁿ, 11 prair. (2^e suppl^t) et 13 prair. (2^e suppl^t).